



Nous transmettons le plus fidèlement possible les informations et les débats qui se sont tenus lors des séances des commissions administratives paritaires départementales. Les propos de l'administration sont reproduits en italique. Les commentaires de SUD Education sont signalés par *Sud*

1. Mouvement complémentaire

Les affectations des collègues au mouvement complémentaire ont été validées par la CAPD.



Pour connaître votre affectation au mouvement complémentaire vous pouvez nous contacter :

☎ **01 43 77 33 59**

✉ **contact@sudeducreteil.org**

Collègues nommé-es sur des postes de BRIGADES DEPARTEMENTALES

La gestion des collègues « BD » relèvera de l'IEN-Adjointe (de la DSDEN du 93).

Certain-es enseignant-es « BD » seront sur des congés longs. Ils/Elles seront prévenu-es très tôt par les services de la DSDEN du 93 afin de pouvoir faire leur pré-rentrée dans l'école où ils/elles effectueront leur remplacement.

De nombreux-ses autres collègues « BD » seront affectés au remplacement des PES. Ils/Elles recevront un courrier leur expliquant les modalités de services. Ils/Elles feront aussi leur pré-rentrée dans l'école de leur premier remplacement.

Il devrait y avoir un rassemblement des « BD » organisé par l'administration, sans doute à l'IUFM de Livry-Gargan.

Collègues subissant une fermeture de classe

La DSDEN a affirmé que les enseignant-es dont la classe a été supprimée par mesure de carte scolaire seraient mis-es à la disposition de la circonscription où il-elles exercent.

Temps Partiel Annualisés (TPA)

Des collègues ont vu leur demande initiale de TPA rejetée. Plusieurs ont fait appel à SUD pour porter recours contre ce refus et plusieurs de-

mandes ont finalement été acceptées grâce à l'intervention du syndicat !

2. EXEATS

Le secrétaire général nous a donné la liste des collègues dont les recours ont abouti, leur permettant de bénéficier d'un EXEAT.

Des collègues ont vu leur demande initiale d'EXEAT rejetée. Plusieurs ont fait appel à SUD pour porter recours contre ce refus et plusieurs demandes ont finalement été acceptées grâce à l'intervention du syndicat !

Le secrétaire général de la DSDEN du 93 a affirmé que les EXEATs accordés étaient valables jusqu'au 31 août 2012.

Les syndicats ont protesté car les années précédentes, les collègues pouvaient faire valoir leur EXEAT jusqu'au mois de novembre !

3. Questions diverses

EVS/CUI

Tou-tes les collègues EVS en fin de contrat seront renouvelé-es sans interruption de la période des vacances scolaires ***d'été à condition d'avoir encore des « droits à renouvellement ».***

Indemnités ECLAIR

Le montant de l'indemnité ne sera pas variable. Il sera identique pour tou-tes les collègues.

Le versement de cette indemnité devrait être fait sur la paye d'août.



Compte-rendu CAPD 93 du 29 juin (suite...)

4. Formation PES 2012/2013

Il y aura 423 PES sur la Seine-Saint-Denis à la rentrée de septembre 2012.

Un nouveau cahier des charges de la formation initiale est paru au Journal Officiel du 29 juin 2012.



Les stagiaires seront suivis-es par des équipes de formateurs (IMF-PEMF/PIUFM)

Entre septembre et novembre 2012

Il y aura 2 semaines de stages pour l'ensemble des PES.

Durant ces deux semaines de stages (remplacées par des ZIL et des BD), les stagiaires suivront

- ⇒ des cours à l'IUFM le mercredi
- ⇒ des moments de regroupement avec les maître-sses formateurs-trices (IMF/PEMF/PIUFM/DEA)
- ⇒ des stages d'observation dans les classes des PEMF/IMF/DE
- ⇒ des stages en pratique accompagnée

Entre mi-novembre 2012 et avril 2013, les PES partiront une semaine en stage (remplacée).

Les 18 heures annuelles d'animation pédagogique pour les PES seront assurées par les équipes de suivi (IMF-PEMF/PIUFM).

Il y aura des modules optionnels « Hors temps de service » qui seront proposés.

Il y aura des plateformes de formation interactive par internet qui pourront être consultées.

Tout au long de l'année de stage, les PES recevront 3 visites de profs d'IUFM (PIUFM) et des visites de 2 maître-sses formatrices, afin d'avoir un « regard croisé » de leur pratique.

Les collègues stagiaires renouvelé-es ou prolongé-es bénéficieront d'un accompagnement spécifique correspondant à celui de la présente année scolaire.

Sud revendique pour tous les PES

- ⇒ L'abrogation des décrets de masterisation
- ⇒ Le départ immédiat en formation initiale rémunérée (avec un statut de fonctionnaire stagiaire) avec 2/3 temps de formation et 1/3 temps en classe dès la rentrée de septembre 2012.

La semaine d'accueil des PES du 27 au 31 août 2012

Elle est optionnelle car elle n'est pas rémunérée ! C'est un scandale !

exige que tous les PES soient rémunéré-es dès le 27 août en tant que fonctionnaire stagiaire. A l'heure actuelle, les PES ne sont fonctionnaire-stagiaire qu'à dater du 1^{er} septembre 2012...

Lundi 27 août 2012 Accueil administratif des PES volontaire dans une salle municipale de Rosny-sous-Bois

Mardi 28 août au Jeudi 30 août 2012 Accueil

